

CAP-C des 15 et 16 novembre 2023

ODJ: Recours CREP - Demandes de sanction - Demandes de prolongation de stage.

Pour commencer, le Président a voulu rappeler que les CAP restent des moments importants.

Le Président indique :

- ➤ Le dialogue social a du sens du point de vu de l'administration.
- Le CREP représente un « temps fort » pour les personnels et évoque la mise en place « d'ateliers » destinés aux employeurs et CMG afin de mieux guider la construction des CREP .
- ➤ Il y a une sensibilisation de la DRH-MD à destination des établissements afin qu'ils suivent les avis issus des CAP C surtout quand ces avis cheminent vers l'unanimité.

Prochainement un RETEX de l'ensemble des CAP sera réalisé et communiqué par l'administration. Concernant le recueil d'informations « de terrain » de la part des Organisations Syndicales (OS) le Président précise qu'il y pousse et l'encourage afin de remonter d'éventuelles informations qu'ils n'auraient pas forcément.

Pour la **CGT** le dialogue social a aussi du sens et rappelle qu'il doit faire émerger et doit aboutir avant tout vers de vraies négociations qualitatives afin de garantir des décisions collectives paritaires acceptables et de maintenir un haut niveau à nos instances.

Cette CAP C a été dominée par des recours CREP encore peu nombreux au regard du nombre de personnel concerné au Ministère des Armées.

La CGT rappelle que le CREP « contractualise » en quelque sorte l'année de travail écoulée entre l'agent et son N+1 et le « matérialise » aussi.

La **CGT** rappelle également que signer son CREP ne veut pas forcément dire qu'il est accepté en l'état. La signature confirme juste la bonne réception et la bonne prise en compte de celui-ci. C'est pour cela qu'il doit être signé avant toutes autres démarches mais en précisant le cas échéant dans la petite case « Observations éventuelles de l'agent ».

En cas de désaccord votre représentant **CGT** reste disponible pour toutes questions ou démarches personnelles concernant votre CREP. Le cas échéant il est vivement conseillé de le contacter

Certaines subtilités et règles de construction du CREP peuvent échapper aux personnes non suffisamment rompues à cet exercice.

Nous vous conseillons de vous rapprocher d'un représentant **CGT** le plus proche afin de vous aider à la préparation ou à une démarche de recours de votre CREP .

Cette CAP a travers un dossier disciplinaire a également été l'occasion de rappeler que le Ministère sera attentif à toutes formes d'introduction et de consommation de stupéfiants, qui plus est sur le lieu de travail en évoquant les risquent professionnels que cela induit.

Prochaine CAP- prévue les 7 et 8 décembre 2023.

Vos élus en CAP C :

Laura Godec – 02 98 22 66 35 – laura.godec@intradef.gouv.fr William Penalver – 05 65 58 49 06 – william.penalver@intradef.gouv.fr











CAP-C des 15 et 16 novembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La **CGT** souhaite rapidement aborder une nouvelle fois la question des moyens alloués aux représentants du personnel s'agissant des outils Smobi et clé Token, indispensables pour répondre à leurs missions.

Il semblerait que les choses avancent dans le bon sens pour certains suite à des interventions appuyées, mais malheureusement pas pour d'autres.

Même si nous savons que « tout tout de suite » n'est jamais la norme, il serait maintenant souhaitable que cet état de fait aboutisse favorablement, pour tous les représentants du personnel, une bonne fois pour toute, car cette situation perdure déjà depuis un certain temps.

Revenons également sur la charge de travail de l'équipe de la DRH-MD soumise à de fortes sollicitations. Bien que là aussi, le manque d'attractivité de la filière RH semble être dans ce cas précis une des raisons de ce sous effectif, il n'y a pas de fatalité et cela ne peut rester en l'état sur le moyen/long terme. Là aussi il serait souhaitable que cela chemine et aboutisse à des solutions concrètes en y mettant les moyens qu'il faut.

Sans transition, les élus **CGT** constatent que des dossiers de recours CREP ne sont toujours pas à l'ordre du jour après plusieurs mois du dépôt de ces dossiers par les personnels en ayant fait la démarche.

Il serait donc souhaitable d'avoir des informations et la traçabilité sur la situation de ces recours car les agents sont toujours en attente, alors que la future campagne CREP va débuter. Cette situation relève d'un aspect tout de même anormal et n'est donc pas non plus acceptable en l'état car cela reste in fine pénalisant.

Nous vous remercions de votre attention.







La saison du CREP va s'ouvrir

FIN NOVEMBRE

J'étudie mes anciens CREP → Je prépare mon argumentation **⇒** Je contacte mon syndicat de proximité pour m'aider dans ma démarche



DE JANVIER A FÉVRIER

→ Je recois ma convocation par email 8 jours avant l'entretien → Je vérifie les pièces jointes (fiche de poste, guide de l'entretien, et CREP N-1)

ATTENTION

JE SUIS ET RESTE L'ACTEUR DE MON **EVALUATION** C'EST UN INSTANT PRIVILÉGIÉ DE **DIALOGUE ENTRE LE N+1 ET MOI**

SIGNATURE N+1

48H

- Après l'entretien, j'ai 48 heures pour relire mon CREP et consulter mon syndicat de proximité si nécessaire
- Seulement après ce temps de réflexion je peux et dois signer mon CREP en version dématérialisé



SIGNATURE N+2

DERNIERE ETAPE

→ Je dispose de 7 jours ouvrés pour signer définitivement mon CREP





LE CREP ME CONVIENT

A l'année prochaine



JE NE SUIS PAS D'ACCORD

Dans ce cas je fais un recours Je me tourne vers mon syndicat de proximité





PAS NÉ(E) POUR SUBIR



